

2024/

Commune d'Epone

Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A1 N°24-043

3.2 Domaine et patrimoine – Aliénations

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

### SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Epône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL  
Mme. Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
Mme Sofia RAFAÏ donne procuration à M. Emmanuel BOLLE  
M. Guy MULLER donne procuration à M. Ivica JOVIC

#### Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

#### DATE DE LA CONVOCATION :

20/09/2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	23
Votants	29

#### DATE D'AFFICHAGE :

20/09/2024

**OBJET : CESSION A MONSIEUR MOISY DE LA PARCELLE CADASTRALE SECTION J NUMERO 430 SISE 10 CHEMIN NEUF**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII;

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII;

Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques;

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 6 mars 2024.

Considérant que les communes de plus de 2000 habitants notamment sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente avant toutes cession;

Considérant que la parcelle cadastrée section J numéro 430 sise 10 chemin Neuf à EPONE d'une contenance de 576 m<sup>2</sup> est propriété du domaine privé de la commune d'Épône;

2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A1 N°24-043

3.2 Domaine et patrimoine – Aliénations

**Considérant** que Monsieur. MOISY Cyril s'est rapproché de la mairie d'Épône afin d'acquérir la parcelle susmentionnée pour un montant de 132 566 € (Cent trente-deux mille cinq cent soixante-six euros);

**Considérant** que les frais notariés afférents à l'acte translatif de propriété seront pris en charge par l'acquéreur ;

**Considérant** que cette parcelle ne présente pas un d'intérêt pour la Commune;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Économique et Espaces Verts consultée le 12 septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Maire de la Commune,

**Après en avoir délibéré, A l'unanimité, (29 Voix Pour),**

**DECIDE :**

1. **Procède** à la cession de la parcelle section J numéro 430 à Monsieur MOISY Cyril pour un montant de 132 566 € (Cent trente-deux mille cinq cent soixante-six euros).
2. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout acte notarié à intervenir.
3. **De transmettre** la présente délibération à
  - o La préfecture de Versailles

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **08 OCT. 2024**

Et publié/affiché le **08 OCT. 2024**

Didier DIROL  
Secrétaire de séance



Ivica JOVIC

Maire d'Épône